

DOCUMENT A CONSERVER

INFORMATIONS DIVERSES

Vous pouvez effectuer 2 séances d'essai avant de finaliser votre inscription.

Veillez remplir et remettre aux dirigeants ou entraîneurs les documents ci-joints afin de permettre votre inscription ou celle de votre (vos) enfant(s) à notre club.

Attention, certains documents sont imprimés recto/verso. Merci de bien lire et remplir TOUS les documents.

Tout dossier INCOMPLET ne sera pas traité.

TOUT DOSSIER RENDU APRES LE 01 NOVEMBRE 2018 SE VERRA MAJORÉ DE 10%.

Les entraînements et les matches à domicile ont lieu au gymnase de Saint Pierre d'Allevard (situé entre l'école maternelle et l'école primaire) ou au gymnase du collège à Allevard.

Pour vous aider dans le paiement de votre (vos) licences, nous acceptons les paiements échelonnés (contactez-nous pour connaître les modalités) ainsi que le Chèque Pass'sport (-15€, pour les collégiens) et le PASS Région (-30€, pour les lycéens et apprentis).

Nous sommes tous des bénévoles. Aussi, toute aide est la bienvenue. Faites-nous savoir si vous êtes disposé à nous aider notamment pour la table de marque (formation assurée et sans difficulté particulière) et la buvette lors des rencontres à domicile.

N'hésitez pas à consulter et vous inscrire sur notre site internet. Vous y retrouverez les calendriers de chaque équipe, les résultats, des photos, des commentaires, les dates importantes pour le club (soirée, pique-nique, tournois, ...).

Les coordonnées du club sont :

Mail : basketpaysallevard@gmail.com

Web : www.basketpaysdallevard38.fr

Président Alain CHIAPELLA : 06 83 51 98 04

Trésorière Christine CHETAIL : 06 32 58 18 58

Secrétaire Sophie LEFRANC : 06 22 03 33 66

Le Bureau et le comité directeur.

REGLEMENT INTERIEUR

ENGAGEMENT :

- Les membres du bureau sont tenus de respecter leurs engagements pour une saison (voir les statuts de l'association).
- Les dirigeants s'engagent à suivre les équipes pendant la saison après réunion préalable du bureau pour déterminer les fonctions de chacun.
- Les entraîneurs seront désignés par le bureau constitué, pour prendre en charge chaque équipe et pour chaque catégorie pour la saison en cours (révisable après l'assemblée générale).
- Les joueurs s'engagent après plusieurs points établis par le bureau à respecter les règles et à les suivre. Tout manquement à ces règles entraînera une sanction établie par le bureau.
- Les joueurs et joueuses s'engagent à prévenir de leurs absences.

LA RESPONSABILITE :

- Les entraîneurs ne sont pas responsables des joueurs en dehors des horaires de la séance d'entraînement.
- La responsabilité du club Basket Pays d'Allevard cesse dès la fin de l'horaire d'entraînement. Elle ne pourra en aucun cas être engagée si un enfant se blessait ou était responsable d'un quelconque dommage après avoir quitté la salle ou en attendant d'être repris en charge par ses parents.

LE RESPECT :

- Tout manque de respect envers des dirigeants, des camarades, des adversaires, des arbitres ou des accompagnateurs entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club, après convocation des parents, des personnes concernées et des membres du bureau pour en examiner la gravité.

LES LOCAUX :

- Toute dégradation de matériel appartenant à l'association ou à la commune entraînera une convocation des parents, pour en établir les dommages et en effectuer les réparations après constat. Pour les personnes concernées (joueurs et joueuses ou membre appartenant à l'association), une sanction supplémentaire sera visée par le bureau.
- Les joueurs sont tenus de respecter les consignes des gymnases (changement de chaussures,...) sous peine de ne pouvoir participer au match ou à l'entraînement.

LE VOL :

- Toute personne surprise dans une situation de vol à l'égard de ces camarades ou d'une personne extérieure sera exclue du club sans remboursement de sa cotisation en cours.

LES SANCTIONS :

- Liste des sanctions applicables après réunion du bureau :
 - Un avertissement
 - Convocation des parents
 - Aide à l'intérêt collectif
 - Matches de suspension (de 2 à + suivant la gravité)
 - Exclusion du Club, sans remboursement de sa cotisation et la restitution du matériel appartenant au club.
- Toutes ces décisions ne peuvent être prises que par le bureau.

LES COTISATIONS :

- Les cotisations sont fixées par le bureau après chaque assemblée générale, et pour chacune des catégories engagées pour la saison. Les cotisations versées sont non remboursables par le club sauf cas exceptionnel visé par le bureau, mais en aucun cas pour une sanction jugée par ce même bureau.
- Tout manque de règlement de sa cotisation exclut le joueur ou la joueuse de la pratique du basket. Des modalités de paiement échelonné seront établies par le bureau, afin de ne pas priver les joueurs et joueuses voulant pratiquer ce sport dans les règles.

LA SAISON :

- Toute personne ayant cotisée, pour une saison, s'engage à en suivre les règles, à être présent aux entraînements, aux matchs et aux tournois.

L'ENCADREMENT :

- Pour la bonne marche du club, un roulement des parents sera établi au début de la saison après réception des calendriers de chaque catégorie pour l'encadrement et l'accompagnement en fonction de la disponibilité de chacun.